REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIONNAT

(Article R 2121-9 du CGCT)

REUNION 2019-5

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, le
Vendredi 29 novembre 2019
Affiché le 25 novembre 2019

Ordre du jour :

- examen et délibération pour dossier DETR :
  - voirie,
  - aménagement paysager de l'entrée du cimetière,
- création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein au sein du service technique à compter du 1er janvier 2020,
- délibération sur l'utilisation du service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse,
- délibération pour subvention aux Jeunesses Musicales de France,
- point sur le projet éolien,
- courrier de M. MANDONNET Benoit concernant l'achat de biens de section de Villechaud,
- délibérations à la suite d'enquête publique pour achat de chemins par M. LEDIEU Thierry,
- questions diverses,
- informations.

L'an deux mille dix-neuf, le 29 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean PRUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2019

PRÉSENTS : MM. Jean-Luc HARDY, Gilles GIROIX, Mme Nathalie IFANGER, MM. Florent LEDIEU, Jean PRUCHON, Mme Nathalie DURAND, MM. Bernard AUCORDIER, Philippe GAUDIER, Anthony DESRUES, Nicolas TIXIER, Mme Delphine BRUNAUD-CHAPEAUD, MM. Jean-Luc NIVEAU, Lionel LAFONT.

Mme Delphine BRUNAUD-CHAPEAUD a été élue secrétaire de séance.

2019-5-1 demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – travaux de voirie

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal

- accepte à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- VC 10B Route de Mézarnaud	8 373.75 € HT
- VC 20 Village de Faye	46 546.50 € HT
- VC 20 Plaine de Faye	6 832.98 € HT
- VC 19 Route des Forges	22 770.00 € HT
- VC 10C Les Chezeauds	18 009.00 € HT
- VC 16E Matagot	7 605.00 € HT
- VC 16 et VC 16B route et village de Fôt	73 592.20 € HT
- VC 16 A La Villatte Sainte-Marie	7 858.50 € HT
- VC 1 et 1A Route et village de Bantardeix	37 192.50 € HT
- VC 1 et 1B Route de Laboureix et village	23 097.80 € HT

selon le projet de financement suivant :

Detr 35 % maximum	88 157.38 € HT
Autofinancement	163 720.85 € HT
Total des travaux	**251 878.23 € HT**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2019-5-2 demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – Aménagement d'un espace public à l'entrée du cimetière

Monsieur le Maire précise que la Commune de Pionnat a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement des travaux d'aménagement d'un espace public à l'entrée du cimetière ainsi que de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal

- accepte à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de DETR pour les projets de travaux suivants :

- Maîtrise d'œuvre	6 738.75 € HT
- Travaux	58 950.00 € HT

Total des travaux	**65 688.75 € HT**

selon le projet de financement suivant :

Detr 35 % maximum	22 991.06 € HT
Autofinancement	42 697.69 € HT

Total des travaux	**65 688.75 € HT**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2019-5-3 création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le Maire propose à l'assemblée la création à compter du 1er janvier 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : agent polyvalent service extérieur (cantonnier) sur le grade d'agent de maîtrise, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (pour : 8, contre : 0, abstentions : 5),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- décide :

  - la création d'un poste d'agent de maîtrise chargé des fonctions d'agent polyvalent pour les services extérieurs (cantonnier), à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à partir du 1er janvier 2020,

- charge le Maire :

  - d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse,

  - de recruter un fonctionnaire, ou le cas échéant, un agent recruté par voie contractuelle dans les conditions des articles 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

  - d'inscrire au budget les crédits correspondants,

  - de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2019-5-4 utilisation du Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents titulaires ou contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison :
  - d'un congé annuel,
  - d'un congé maladie,
  - d'un congé de maternité,
  - d'un congé parental,
  - de l'accomplissement du service national,
- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité,
- soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif.

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Creuse pour bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du Service de remplacement,
- autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

2019-5-5 attribution d'une subvention 2019 au profit de l'association Jeunesses Musicales de France – délégation de Gouzon

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du délégué JMF du secteur de Gouzon expliquant que deux concerts sont organisés par année scolaire pour les élèves de Gouzon, Jarnages, Parsac et Pionnat, et que le coût de chacun des concerts est de 5 € par enfant. Un concert est financé par la Communauté de Communes Creuse Confluence, il est donc fait appel aux subventions des communes pour financer le second. 29 enfants domiciliés dans la commune de Pionnat étant scolarisés dans l'une des quatre écoles assistant à ces concerts, le montant de la subvention sollicitée est de 145.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le versement d'une subvention au profit de l'association Jeunesses Musicales de France d'un montant de 145.00 €,
- charge M. le Maire de procéder au paiement de cette subvention.

2019-5-6 demande d'acquisition de biens de section de Villechaud – refus d'engagement des projets

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. MANDONNET Benoit qui sollicite l'acquisition de l'ensemble des biens de section de Villechaud, soit les parcelles : A0585, A0586 ; A0878, A0879, A1257, G0059, G0127, G0128, G0187, G0206 et G0399.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que M. MANDONNET a déjà fait une demande d'achat de biens de sections de Villechaud en date du 08/06/2018. Le Conseil Municipal avait alors engagé les projets de vente par délibérations en date du 28/09/2018, et un référendum avait été organisé le 20/04/2019. Par délibérations du 01/06/2019, le Conseil Municipal avait suivi l'avis des électeurs en émettant des refus à ces projets de vente.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas relancer dans l'immédiat un référendum, arguant que ces demandes ont déjà été délibérées en refus en date du 01/06/2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de ne pas engager les projets de vente.

2019-5-7 décision modificative n° 1

Investissement dépenses

2188 autres immobilisations corporelles - 3 200.00 €

Investissement dépenses

2158 autres installations, matériel et outillage techniques / opération 45 Voirie + 3 200.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur cette proposition de décision modificative n° 1 au budget communal.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget communal telle qu'énoncée ci-dessus et charge M. le Maire de passer les écritures comptables nécessaires.

2019-5-8 décision modificative n° 2

Investissement dépenses

2188 autres immobilisations corporelles - 600.00 €

Investissement dépenses

10226 taxe d'aménagement + 600.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur cette proposition de décision modificative n° 2 au budget communal.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget communal telle qu'énoncée ci-dessus et charge M. le Maire de passer les écritures comptables nécessaires.

2019-5-9 décision modificative n° 3

Investissement dépenses

2151 réseaux de voirie – opération 85 « cimetière » - 2000.00 €

Investissement dépenses

2031 frais d'études + 2 000.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur cette proposition de décision modificative n° 3 au budget communal.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget communal telle qu'énoncée ci-dessus et charge M. le Maire de passer les écritures comptables nécessaires.

2019-5-16 demande d'acquisition d'une portion de chemin situé à Marchives dit ancien chemin de Pionnat à Villechaud au profit de M ; Thierry LEDIEU – abandon du projet par M. LEDIEU

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération référencée 2019-3-24 ayant pour objet la demande d'acquisition de M. Thierry LEDIEU d'une portion de chemin situé à Marchives dit ancien chemin de Pionnat à Villechaud, jouxtant les parcelles A863, A924 et A927 d'une surface approximative de 80 m2.

Lors de cette réunion du 1er juin, les membres avaient émis un accord de principe à cette vente.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 20 septembre 2019, M. Thierry LEDIEU indiquait abandonner ce projet. En conséquence de quoi ce projet n'a pas fait l'objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 17 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019.

Informations

Point sur le projet éolien

En 2016, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité pour que soit étudié un projet éolien sur la commune. Des études ont été menées : environnementales, paysagères, mesures de la force du vent… Ces dernières montrent un gisement éolien relativement faible. Il apparait à ce jour difficile compte-tenu de l'état actuel des technologies d'envisager un projet éolien économiquement viable. En conséquence, celui-ci est arrêté.

Point sur les compteurs d'eau

M. Gilles GIROIX annonce 3 600.00 € de travaux par EBL pour réparer rapidement les 9 compteurs d'eau abîmés (tampons, coffres…).

Point sur le prix de l'eau

Une hausse de 10 centimes par m3 en 2020 : de 1.54 € à 1.64 €

Point sur le dernier conseil communautaire Creuse Confluence

- 1.2 millions de demande de subvention DETR a été déposée.
- Ecoles : 218 000 € d'investissement pour tout le territoire (équipements informatiques),
- Voirie : Creuse Confluence rend la compétence « point à temps » aux communes. 1.2 millions étaient consacrées pour le point à temps. Ces 1.2 millions seront placés dans une enveloppe « voirie », dans une limite d'aide de 20 % par commune en plus de la DETR (plafonné à 240 000 € par an).

Questions diverses

- Concernant le point à temps, M. Lafont demande d'arrêter de travailler avec l'entreprise qui réalise le point à temps, celle-ci ne donnant pas satisfaction.
- M. Ledieu informe que sur la route entre Bosgenet et Grandprat une tête de buse a rompu une traversée de fossé.
- Cette année 74 personnes sont inscrites au repas des Aînés de la commune et 71 colis seront distribués. Les colis ont été commandés auprès de la Conserverie des Milles Sources à Bourganeuf pour 25 € le colis. Le repas aura un coût de 34.50 € par personne.

LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL 2019-5

2019-5-1 demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – travaux de voirie

2019-5-2 demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – Aménagement d'un espace public à l'entrée du cimetière

2019-5-3 création d'un poste d'Agent de Maîtrise

2019-5-4 utilisation du Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

2019-5-5 attribution d'une subvention 2019 au profit de l'association Jeunesses Musicales de France – délégation de Gouzon

2019-5-6 demande d'acquisition de biens de section de Villechaud – refus d'engagement des projets

2019-5-7 décision modificative n° 1

2019-5-8 décision modificative n° 2

2019-5-9 décision modificative n° 3

2019-5-16 demande d'acquisition d'une portion de chemin situé à Marchives dit ancien chemin de Pionnat à Villechaud au profit de M ; Thierry LEDIEU – abandon du projet par M. LEDIEU

Fait et délibéré les jours, mois, année que dessus
et signé par tous les membres présents

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS CM 2019-5

NOMS	SIGNATURE OU CAUSE EMPECHEMENT
Jean PRUCHON	
Michel AUJOURD'HUI	*Démission en date du 14/06/2019*
Jean-Luc HARDY	
Philippe GAUDIER	
Gilles GIROIX	
Bernard AUCORDIER	
Nathalie IFANGER	
Anthony DESRUES	
Florent LEDIEU	
Déborah BENOIT	*Démission en date du 06/11/2015*
Nathalie DURAND	
Delphine BRUNAUD-CHAPEAUD	
Lionel LAFONT	
Jean-Luc NIVEAU	
Nicolas TIXIER	